

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Thermidor, an VI.



Grands préparatifs militaires en Russie. — Ordre donné aux jeunes gens russes qui étudient en pays étrangers de rentrer promptement dans leur patrie. — Cherté excessive des vivres dans les pays ci-devant vénitiens. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Détails sur la prise de la frégate la Sensible. — Appel de l'archevêque Charles à Vienne. — Motion d'ordre sur la fête du 10 août.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 35 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Vérone, le 26 messidor.

La misère regno dans les pays ex-vénitiens; les vivres sont extrêmement chers, & le numéraire est très-rare. L'oppression exercée par les nobles & le clergé, auxquels le gouvernement permet une certaine licence pour se les acheter, devient tous les jours plus insupportable. Un décret impérial remet en activité la plupart des loix de l'ancienne république vénitienne. Les Vénitiens sont d'autant plus à plaindre, qu'ils étoient le peuple le moins éloigné & le plus digne de la liberté.

De Peyrouse, le 28 messidor.

L'évêque de Citta-di-Castello a quitté son diocèse sans prévenir personne, & s'est retiré à Borgo-Saint-Sébastien. On le croit complice de l'insurrection qui a éclaté dans ce pays. On l'accuse d'avoir écrit aux chefs des rebelles, pour les engager à soutenir la cause de l'église.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 15 messidor.

Le 10 de ce mois, on a publié un ordre de l'empereur enjoignant à tous les jeunes gens, nés dans les provinces de l'empire russe, qui se trouvent dans les académies ou établissemens d'éducation étrangers, de revenir dans leur patrie, où ils devront être rentrés le 11 fructidor; dans le cas contraire, leurs biens seront confisqués.

Il se fait de grands préparatifs de guerre dans l'empire russe; le nombre des troupes va être considérablement augmenté, & l'on recrute à cet effet dans toutes les provinces. L'armée sera mise incessamment sur le pied russe.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre d'Arav, du 8 thermidor.

Le citoyen Laliarpe est arrivé ici & a sur-le-champ été nommé directeur. Il a été accueilli avec distinction par

tous les patriotes, qui le regardent comme un homme étranger à nos factions, & dont l'unique but doit être par conséquent le maintien de la régénération politique de la Suisse. On assure qu'il a donné à nos autorités supérieures, de la part du directoire exécutif de France, les meilleures espérances pour notre indépendance politique & pour le traité d'alliance qui est à la veille d'être conclu entre les deux républiques. On ajoute qu'un des articles de ce traité sera la restitution de la plus grande partie des canons, des armes & des munitions, transportés en France peu de tems après l'entrée des troupes de la grande nation en Suisse.

La nomination du citoyen Soprani, en qualité de ministre cisalpin en Suisse, a été annoncée officiellement à notre directoire: il est attendu ici d'un jour à l'autre. On attend également ici des envoyés du roi d'Espagne & de la république romaine.

Le pays des Grisons délibère sur la réunion avec la Suisse & l'acceptation de la nouvelle constitution. On espère que cette réunion sera votée par la majorité des communes de ce pays; quoique les amis de l'oligarchie fassent tous leurs efforts pour empêcher l'acceptation de cette constitution. On n'ignore pas que ce parti, auquel tous les malheurs du pays des Grisons & la perte de la Valteline doivent être attribués, préféreroit la réunion au Tyrol, les chefs de cette faction étant pour la plupart des agens secrets de l'Autriche.

ANGLETERRE.

De Londres, le 4 thermidor.

On apprend de Waterford, que Rowke, Habbet & Lewis ont été exécutés. Soixante-dix prisonniers sont en jugement.

Rathdrum est très-menacée par les Irlandais-unis, qui paroissent chaque jour en grand nombre sur les montagnes qui entourent la ville.

On craint que toutes les réclamations de lord Kingsborough, en faveur du chef insurgent Carty, ne soient infructueuses. Ce lord a été prisonnier sur parole, à Wexford. Il a été regardé comme un frère, & non comme un ennemi.

Les Irlandais-unis ont à combattre 180 mille hommes & plusieurs escadres qui les appuient. Cette assertion ministérielle, quoiqu'elle prouve la force imposante de l'union, mérite cependant confirmation.

On prétend que des secours ont été portés aux Irlandais, par des bâtimens amis, partis du Férol.

Les insurgens paroissent assez bien montés. Ils ont cerné

tous les charriots, carrosses, &c., qui avoient conduit un régiment royaliste à Areklow. Ils n'ont voulu prendre aucun de leurs chevaux. Ils leur ont donné seulement des chevaux très-fatigués, pour les meilleurs qu'ils ont choisis parmi ces carrosses & charriots.

Les smuglers ou fraudeurs redoublent de zèle & d'industrie pour apporter aux insurgens des armes, secours, munitions, & le reste. Ils sont très-bien payés.

Les ouvriers & domestiques disparaissent en foule de Dublin. Le ministère qui les poursuit ne croit pas qu'ils aillent grossir les camps du roi.

Du 5. Les trois pour cent consolidés sont à 47 $\frac{7}{8}$.

Des lettres particulières de Drogheda annoncent qu'un corps d'insurgés très-considérable s'est porté dans les environs de Garrystown. C'est en vain que le général Meyrick & le colonel Maxwell ont déployé toutes leurs forces; leur cavalerie a été impuissante devant ces corps détachés qui se retranchent dans les marais, & qui fuient de montagnes en montagnes. On dit cependant avoir fait un grand carnage de ces fuyards, qui reparoissent toujours sur quelque autre montagne en plus grand nombre, & toujours menaçans.

Lord Saint-Vincent a écrit que l'amiral Nelson & l'escadre du commodore Troubridge ont fait leur jonction le 27 prairial, un peu au-dessus de Toulon, & que la flotte anglaise cingloit vers Naples. Nous avons tout lieu d'espérer, disent les dépêches, que nous atteindrons Buonaparte. L'amiral Nelson étoit à la hauteur de Naples le 27 prairial, avec 14 vaisseaux de ligne. Il a fait voile le 29 pour l'isle de Malte.

Les dépêches de l'amiral Saint-Vincent ont fait monter les fonds, car le bruit court que les Anglais sont les maîtres de Malte, & que Buonaparte est bloqué dans cette isle avec tout son convoi: il est vrai cependant que des papiers-nouvelles qui arrivent de France, & qui ont une date plus fraîche, semblent démentir ces heureuses nouvelles.

Du 7. — Les 3 pour cent consolidés sont aujourd'hui à 48 $\frac{1}{2}$.

La souscription volontaire ne se monte pas encore à un million et demi sterling.

Le Tigre, de 80 canons, que commande sir Sidney Smith, doit mettre incessamment à la voile avec deux autres vaisseaux de la même force, pour aller renforcer notre escadre dans la Méditerranée.

On équipe à Woolwich, Sheerness et Chatam, six bombardières d'une nouvelle construction. Tous les vaisseaux de ligne qui sont dans la Tamise et à Medway, ont reçu l'ordre de se rendre le plus promptement possible aux stations qui leur sont assignées.

Le gouvernement a donné des ordres aux agens des vivres, pour préparer tout ce qui pourroit être nécessaire à la flotte russe, qu'on attend incessamment au Nord ou dans les Dunes.

L'Espiegle est arrivé à Yarmouth avec 6 prises hollandaises qui ont été faites par la flotte de la mer du Nord.

Un nomme Bryan, quartier-maître du *Pluton*, a été condamné à mort, pour avoir menacé de conduire le vaisseau en France, dans le cas où on n'en changeroit pas les officiers.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 9 thermidor.

On parle beaucoup du choix de nos cinq nouveaux directeurs. Le corps législatif constitutionnel sera installé dans

quatre jours, & c'est la première chose dont il s'occupera. On trouve, dit-on, beaucoup de difficultés pour former une liste d'hommes de quarante ans, qui aient vraiment les qualités nécessaires dans un moment aussi décisif. Les différentes nuances d'opinions qui partagent la nation, écartent chacune une quantité de sujets, & qui reste ne présente pas peu d'embaras.

La composition du corps législatif présente un ensemble de patriotes éclairés & respectables, qui se mettraient encore une fois en avant pour essayer de constituer le sur des bases durables. Il y aura d'ailleurs un mélange de modérantisme & d'exagération. L'un & l'autre extrême doivent être évités. Le premier jetteroit les choses dans le marasme où elles étoient au 4 pluviôse; le second renouvelleroit les agitations auxquelles a mis fin la journée du 24 prairial.

Il a fallu désarmer à Rotterdam quelques hommes turbulens. La chose s'est faite sans agitation. Il s'étoit manifesté dans cette ville, ainsi qu'à Amsterdam, quelques symptômes de fermentation, parce qu'on avoit fait publier la nouvelle de l'arrivée du citoyen Lacroix à la Haye, & de l'arrestation du général Joubert.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulon, le 3 thermidor.

Depuis l'arrivée de Bourdet dans cette ville, on y raconte les détails suivans sur le combat entre *la Sensible* et *le Cheval Marin*, & la frégate anglaise *le Seahorse* (Cheval Marin). Ces détails venant des intéressés, ont besoin d'une confirmation:

« *La Sensible* de 32 can. & de 280 hommes d'équipage non compris sa garnison, partie de Malte le 1^{er} messidor a été rencontrée sur la côte de Sardaigne par la frégate anglaise *le Cheval Marin*, portant du 18. Après un combat court, mais meurtrier pour les républicains, le pavillon a été baissé ».

Le capitaine Bourdet avoit été expédié par Buonaparte pour rapporter en France les drapeaux, monumens & dépêches que le général Baraguay-d'Hilliers étoit chargé de présenter au directoire exécutif. Plusieurs commandans chevaliers de Malte, officiers de l'armée, & Amiral auteur de *Marius à Minturnes*, y étoient passagers pendant la veille du combat, à cinq heures du soir, la frégate ennemie fut reconnue & bien jugée pour sa force. Le lendemain au point du jour, elle se trouva au vent & à portée de *la Sensible* qui, se voyant dans l'impossibilité d'échapper, prit le parti d'attaquer. L'anglais ne riposta que quand il fut à portée de pistolet, & lâcha trois boucoupes.

Les officiers supérieurs voulurent aborder, mais l'ennemi ne le voulut point. Pendant ce tems, l'ennemi avoit entendu le cri d'abordage, jugeant l'embaras de *la Sensible*, l'aborda lui-même, inonda d'hommes ses pontons, & entourra le capitaine qui, le pistolet sur la gorge, fut forcé de faire amener son pavillon.

Dans le feu, un commandeur, quelques chevaliers de Malte, plusieurs officiers passagers & tous les matelots (celui de voilerie excepté) ont péri.

Les Anglais n'ont gardé avec eux que le général Baraguay-d'Hilliers & ses aides-de-camp. Ils ont mis à terre en Sardaigne tout l'équipage de *la Sensible*, son capitaine même qui est arrivé ici depuis plusieurs jours. On croit que l'ennemi n'étoit pas riche en vivres.

On assure que les dépêches & paquets ont été jetés à la mer. On ignore ce que seront devenus les drapeaux

pris à Malte; mais le capitaine Bourdet en rendra sûrement compte. Cet officier dira peut-être aussi par quelle fatalité il n'a pas pu tromper, par de fausses routes, un ennemi qu'il avoit reconnu la veille à cinq heures du soir, qui l'a suivi pendant toute la nuit, & assez directement pour se trouver sous son feu dès le point du jour.

Le Corcyre, brick de 16 canons, a encore été pris.

On pense que plusieurs des avis expédiés d'ici, & dont on n'a pas reçu de nouvelles, ont pu tomber entre les mains des Anglais.

L'escadre étoit partie de Malte, pour sa destination, la veille du départ de *la Sensible* (30 prairial); elle étoit dans le meilleur état possible, il n'y avoit pas un malade à bord ni aux hôpitaux, les équipages étoient gais & dispos. Le général étoit instruit que l'ennemi le suivoit; mais il est prouvé qu'il avoit cinq à six jours d'avance.

De Strasbourg, le 12 thermidor.

Quoi qu'on en ait dit à Rastadt, il n'est pas vrai que le comte de Cobenzel soit parti de Vienne; il y est occupé jour & nuit à la chancellerie d'état: mais on annonce son départ comme prochain pour Berlin & Pétersbourg.

L'archiduc Charles a été appelé à Vienne par le ministère. On croit qu'on veut lui confier le commandement en chef des troupes autrichiennes en Italie.

Le citoyen Colombat, victime du despotisme autrichien, poursuivi & incarcéré à Vienne depuis six ans, se trouve depuis quelques jours dans nos murs. Il doit sa liberté aux vives réclamations du général Bernadotte. Il a séjourné quelque tems à Rastadt, & va se rendre incessamment à Paris.

Du Havre, le 13 thermidor.

Depuis quelques jours le beau tems a permis aux Anglais d'approcher du rivage. Avant-hier une frégate portant signal de commandant, est venue examiner ce qui se passoit sur notre rade; nos batteries s'attendoient à la bien recevoir, si elle avoit approché à portée de canon; mais elle revira de bord & hissa son pavillon, qu'elle appuya d'un coup de canon: au même instant la batterie de la Hève, qui se trouvoit en direction, lui envoya un boulet qui ne put l'atteindre; elle fut rejointe deux autres frégates qui étoient au large; elles continuèrent de l'observer à une distance du port. Leur cutter fit journellement la chasse à nos bateaux pêcheurs; ils ne peuvent s'éloigner de deux ou trois portées de canon, sans courir risque d'être pris ou de faire côte.

De Rouen, le 14 thermidor.

L'aéronaute Blanchard s'élèvera de Rouen, avec sa flotte aérienne, le 25 thermidor, à midi précis, pour la quarante-neuvième fois. Parvenu au plus haut période, l'aéronaute sera, pour la cent cinquante-sixième fois, l'expérience du succès qu'il a inventé avant les ballons, & qui a toujours eu le plus grand succès.

De Paris, le 17 thermidor.

Le Rédacteur publie l'arrêté suivant: Depuis quelque-tems, les amis des institutions républicaines remarquent avec plaisir, qu'en exécution de la loi du premier vendémiaire, an 4, on exige spécialement l'emploi des nouvelles mesures de longueur dans tous les actes civils, administratifs & judiciaires du département de la Seine, dans les journaux, feuilles périodiques, affiches, &c. Il n'y avoit plus que les cartes de sûreté & passe-ports qui continuoient à rappeler les dénominations

proscrites de pieds & pouces. Nous sommes instruits que cette omission n'a pas échappé à la sollicitude du ministre de l'intérieur, & que des dispositions ont été faites pour qu'à l'avenir la partie du signalement des citoyens, indicative de la taille, soit énoncée en nouvelle mesure, dans les cartes de sûreté et passeport qui seront délivrés dans l'étendue du département de la Seine. Ce moyen d'instruction sera d'autant plus fécond, que les citoyens seront souvent dans la nécessité de le consulter, ce qui contribuera beaucoup à les familiariser avec les nouvelles expressions.

— Le directeur Rewbel est parti pour aller prendre les eaux de Plombières. Sa maladie n'est pas à beaucoup près aussi grave que le publient avec complaisance certaines personnes. Il ne court heureusement aucun danger.

— Différentes lettres d'Alexandrie annoncent l'arrivée de Buonaparte & de son convoi dans ce port.

— Le jour de la fête du 10 août, il y aura, au Champ-de-Mars, des courses à pied, à cheval & dans des chars; les différens prix sont un vase de porcelaine de Seve, un cheval, un char, &c.

— On assure que les quatre chevaux de bronze arrivés de Venise, seront mis sur la place du Carronzel, près la principale entrée du palais des Tuileries.

— La radiation définitive de M. Necker est certaine; quoique révoquée en doute par plusieurs feuilles.

— Merle, ci-devant général de brigade, qui commandoit à Aix, sous Willot, a été arrêté hier à Paris.

— Le conseil de guerre de la quatrième division militaire, séant à Caen, a condamné à la peine de mort, le nommé Bourdon, émigré, il a subi son jugement le 10 de ce mois.

— Le grand-maître de Malte, le baron de Hompesch, est arrivé à Trieste avec plusieurs chevaliers de cet ordre; il a pris ensuite la route de Vienne.

Tirage de la loterie nationale, du 16 thermidor.

29. 75. 11. 89. 90.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Extrait du procès-verbal dressé par le juge de paix du canton de Vertus, département de la Marne, le 12 messidor, an 6.

Il a été procédé par ledit juge de paix à la reconnaissance d'un cadavre enterré dans le territoire de Beaunay, à vingt-neuf ou trente pas de la route de Montmirail à Châlons. Les plaies ont paru aux hommes de l'art avoir été faites avec des instrumens tranchans, tels que sabre, couteau.

Les oreilles étoient percées, les cheveux noirs crépus, la queue courte, d'une moyenne grosseur, avec tresses de chaque côté, & un ruban de soie. Vu l'état de corruption & de mutilation du cadavre, il a été impossible de le signaler & de reconnoître son âge, qu'on présuinoit être de 25 à 35 ans, ayant la figure ronde, les yeux saillans, taille d'environ cinq pieds un pouce. On croit que ce cadavre est enterré depuis environ huit ou dix jours; dans la chemise, s'est trouvée une boucle d'oreille & un anneau d'or, & deux boutons de manche d'étain. Et attendu son état de putréfaction, il a été de suite transporté & inhumé en la commune de Beaunay.

Pour extrait conforme,

Signé, FLEURY, commissaire du directoire exécutif.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.
Séance du 16 thermidor.

Le commissaire du directoire exécutif près du tribunal de cassation transmet au conseil un jugement du tribunal, par lequel le citoyen Rosières, juge de paix à Colmar, est dénoncé au corps législatif comme prévenu de forfaiture. — Le conseil ordonne le renvoi à une commission. Les entrepreneurs des fêtes champêtres réclament contre la taxe du quart qu'on perçoit sur leurs recettes; ils demandent que leurs établissemens soient assimilés aux spectacles.

Plusieurs voix demandent l'ordre du jour. Crassous propose de renvoyer à une commission la pétition qu'on vient de lire & qui lui paroît fondée; il est interrompu par la demande de l'ordre du jour que l'on renouvelle. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Duplantier obtient la parole pour une motion d'ordre. Il approche, dit-il, l'auguste anniversaire de la destruction du trône; époque chère aux cœurs républicains; il approche l'anniversaire du 10 août qu'on s'efforçoit naguères de rendre témoin de la résurrection de la tyrannie qu'il a pour toujours abattue. Vous en parler & provoquer un arrêté solennel qui sera connu avant la célébration de ce jour mémorable de toute la république, c'est donner la mesure de votre attachement aux principes de la constitution, & faire connoître que les confidens des rois, chassés du temple de la liberté par la loi du 19 fructidor, ont fait place aux véritables délégués du peuple.

Duplantier propose que l'anniversaire du 10 août soit célébré dans le sein du corps législatif. — Cette proposition est adoptée; le discours de Duplantier sera imprimé.

Sur la demande de Sherlock, le conseil arrête qu'il sera formé une commission pour lui faire un rapport sur la célébration de la fête de la fondation de la république.

Lecointe, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la récompense à accorder à ceux qui sont blessés, ou aux veuves & enfans de ceux qui sont tués en prêtant secours à la force publique ou en sauvant un citoyen des flammes ou des flots. Il propose que cette récompense soit la même que celle accordée dans les cas dont il s'agit aux gendarmes ou à leurs familles. — Le conseil ordonne l'impression.

D'après un rapport fait par Génissieux, le conseil prend une résolution portant que le citoyen Sonthonax, l'un de ses membres, sera définitivement rayé de la liste des émigrés.

Destrem a la parole, et fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner l'aperçu des dépenses du ministère des relations extérieures pour l'an 7; le rapporteur entre dans le détail de toutes ces dépenses, pour en faire voir l'utilité; puis il ajoute:

Citoyens représentans, une pensée a été continuellement présente à notre esprit, dans le cours de ce travail; il est dans l'essence du gouvernement représentatif de surveiller avec une inquiétude rigoureuse l'emploi des deniers publics; c'est là un des grands avantages de cette heureuse forme de gouvernement; c'est celui qui frappe

le plus universellement la grande masse des citoyens qui s'intéressent, sur-tout, à ce que le fruit de leurs sueurs & de leurs peines reçoive une application utile aux besoins généraux. Plus donc, le corps législatif surveillera, & mieux on paiera: le meilleur code pénal pour le paiement des impositions, est tout entier dans la surveillance et l'économie.

Le rapporteur propose de fixer pour l'an 7, les dépenses dont il s'agit à quatre millions.

Le conseil ordonne l'impression. Il ordonne également l'impression d'un rapport & d'un projet de résolution présentés par Dubois (des Vosges), au nom d'une commission spéciale, sur les taxations des receveurs-généraux des départemens & de leurs préposés.

Un secrétaire lit la rédaction de la résolution sur la formation du département du lac Léman, elle est adoptée (1).

Le conseil s'est ensuite occupé des domaines engagés la suite de cette discussion est ajournée.

Bourse du 16 thermidor.

Amsterdam.....	58 ³ / ₄ , 59 ¹ / ₂ .	Montpellier.....	pair 81
Idem cour.....	55 ¹ / ₂ , 56 ¹ / ₂ .	Rente provis.....
Hambourg.....	192 ¹ / ₂ , 192 ³ / ₄ .	Tiers cons.....	16 f. 75 c.
Madrid.....	11 f. 70 c.	Bon 2/3.....	2 f. 31 c.
Mad. effect.....	14 f. 70 à 65 c.	Bon 3/4.....	2 f. 25 c.
Cadix.....	11 f. 70 c.	Bon 1/2.....	43 f. per
Cad. effect.....	14 f. 75 à 70 c.	Or fin.....	106 f.
Gènes.....	97 ³ / ₄ à 98, 95 ¹ / ₂ à 96.	Ling. d'arg.....	50 f. 63 c.
Livourne.....	105, 105.	Portugaise.....
Bâle.....	1/2 per., 2 per.	Piastre.....	5 f. 58 c.
Geneve.....	2 ³ / ₄ per.	Quadruple.....	81 f. 50 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	28 f.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit ³/₈, 415 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 270 à 290 f.
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martinique, 3 f. 10 c.
— Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 30 à 70 c.
— Coton des Isles, 4 f. 25 c. — Sel, 5 f.

LE GUIDE DU PROMENEUR AUX TUILERIES, ou DESCRIPTION DU PARC ET DU JARDIN DES TUILERIES en l'an 6^e de la République Française. Un vol. in-18, 1 franc, & 1 franc 25 centimes, franc de port. Paris, chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetière-Auxois n^o 6.

Cet Ouvrage est écrit d'un style agréable & sentimental. Il a d'ailleurs l'avantage d'être le premier qui ait été fait sur ce plan. L'auteur, qui ne pourroit pas de décrire en artiste, mais en homme sensible. Il a voulu, sur-tout, parler au cœur & élever l'imagination. Ce qui a rapport à l'Histoire & à la Mythologie est écrit d'une manière à instruire la jeunesse & à plaire à l'homme instruit. Ce Manuel sentimental pourra concourir à rendre plus agréable, à ce qui le fréquente, le premier jardin de l'Europe, dans le genre de sculpture. Les Editeurs ont gravé tous les sujets & monumens qui servent d'ornement. Ces figures paroîtront sous quinzaines, & seront vendues séparément à ceux qui auront acquis le texte.

(1) C'est par erreur qu'on avoit imprimé dans notre feuille du 14 thermidor, que ce projet de résolution étoit ajourné; il est adopté.

A. FRANÇOIS.